

Redevances annuelles par éolienne de 1,5 MW

PROJET	Propriétaires	Municipalités
Rivière-du-Loup Terravents	± 2500\$ / an	2000\$ / an
Redevances globales de 15 500 000\$		

Redevances volontaires accordées aux municipalités 300 000\$ / an

Municipalités	Éoliennes	Montant annuel
Cacouna	41	82 000\$
Isle-verte	29	58 000\$
St-Arsène	29	58 000\$
Saint-Épiphane	35	70 000\$
Notre-Dame des Sept-Douleurs	Fond de visibilité	16 000\$
Saint-Paul-de-la-Croix	Fond de visibilité	16 000\$

Redevances aux municipalités

Impact pour une évaluation de 100 000\$

Municipalités	Évaluation foncière imposable uniformisée (2006))	Équivalence pour une évaluation de 100 000\$
Cacouna	96 000 000\$	85\$/an
Isle-Verte	64 600 000\$	90\$/an
St-Arsène	52 000 000\$	111\$/an
Saint-Épiphane	29 700 000\$	235\$/an
Notre-Dame des Sept-Douleurs	19 000 000\$	84\$/an
Saint-Paul-de-la-Croix	9 500 000\$	168\$/an

Redevances aux propriétaires de 1 %, soit:

- 0,5% de la production par éolienne

± 1 250\$ / an

- 0,5% de la production global au prorata de la superficie offerte par le propriétaire

± 1 250\$ / an

Exemple 1

- Un propriétaire à 1 éolienne = $\pm 1\,250\$$
- Il a offert au promoteur 200 acres de terre

Donc

200 acres	
X	
$\pm 167\,500\$$	Production de 0.5% = 134 X 1250\$ = $\pm 167\,500\$$
/	
$\pm 17\,000$ acres	Superficie total des terres offertes au promoteur
=	
$\pm 1\,970\$$	

Total = 1 250\$ + 1 970\$ = 3 220\$ / éolienne

Exemple 2

- Un propriétaire à 2 éoliennes = $2 \times \pm 1\,250\$ = \pm 2\,500\$$
- Il a offert au promoteur 250 acres de terre

Donc

250 acres

X

$\pm 167\,500\$$

Production de 0.5% = $134 \times 1250\$ = \pm 167\,500\$$

/

$\pm 17\,000$ acres

Superficie total des terres offertes au promoteur

=

2 463\$\$

Total = $2\,500\$ + 2\,463\$ =$

4963\$ / 2 éoliennes

2481\$ / éolienne

Exemple 3

- Un propriétaire à 0 éolienne = $0 \times \pm 1\,250\$ = 0\$$
- Il a offert au promoteur 200 acres de terre

Donc

200 acres

X

$\pm 167\,500\$$

Production de 0.5% = $134 \times 1250\$ = \pm 167\,500\$$

/

$\pm 17\,000$ acres

Superficie total des terres offertes au promoteur

=

1 970\$

Total = $0\$ + 1\,970\$ = 1\,970\$$

Autres redevances

(paiement unique)

- 750\$ à la signature de l'acte superficiaire
- 1000\$ au début de la construction de chacune des éoliennes
- 500\$ par acres pour les superficies utilisées de façon permanente
- 200\$ par acres pour les superficies utilisées de façon temporaire